

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 07/11/2024 - 7923 - 2020 B 01686 - 891 835 415 - 2HM

2HM
Société par actions simplifiée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : 20 Rue André Dessaux - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
RCS ORLEANS N° 891 835 415

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DES ASSOCIES
DU 31 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un Juillet,
A quatorze heures,

Les associés de la société **2HM** (dite « *la Société* »), se sont réunis au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hakime BOUIALA, en sa qualité de Président de la Société.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Hakime BOUIALA, propriétaire de4500 actions,
- Monsieur Hamed DOUAIFIA, propriétaire de3000 actions,

Le Président constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée,
- les statuts de la Société.

Puis Le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Démission du Directeur Général
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

HD 1 H.B

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale, prend acte de la démission de de Monsieur DOUAIFIA Hamed de ses fonctions de Directeur général à compter de ce jour et le dispense des formalités de notification et de préavis prescrites par l'article 16 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au cabinet K-EXPERTISE sise au 1bis, rue du Révérend Père Christian Gilbert – 92600 ASNIERES SUR SEINE, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

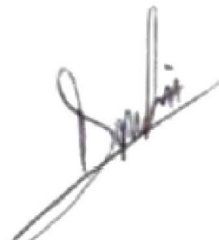
**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les associés présents.



BOUIALA Hakime
Président, Actionnaire



DOUAIFIA Hamed
Actionnaire